

Point info - avril 2017

Cours de Philosophie et Citoyenneté en secondaire

Comme vous le savez sans doute, à la rentrée de septembre 2017, le Cours de Philosophie et Citoyenneté sera obligatoire pour tous les enfants en secondaire à raison d'une heure par semaine. Une deuxième heure sera proposée aux élèves qui ne désirent pas suivre un cours de religion ou de morale.

Des parents ont interpellé la FAPEO à la suite de la demande faite par des écoles de choisir, pour l'année prochaine, entre les cours de religion, morale ou l'Encadrement Pédagogique Alternatif. Vu l'absence d'information sur le nouveau Cours de Philosophie et Citoyenneté, les parents n'y comprennent plus rien et ont des difficultés à exprimer un choix !

Ce que vous devez savoir :

- Le décret n'a pas encore été adopté par le Parlement
- Le nouveau formulaire de choix n'a pas encore été arrêté par le Gouvernement

Dans ce contexte, lorsque vous inscrivez votre enfant dans un établissement scolaire, nous vous conseillons de demander de plus amples informations au chef d'établissement. Avant de rendre le document, vous avez un délai de six jours ouvrables pour le restituer.

Légalement, vous avez la possibilité de modifier votre choix en début de chaque année scolaire, seulement et uniquement entre le 1^{er} et le 15 septembre.

Attention : dès que le nouveau décret sera d'application, un nouveau formulaire vous sera communiqué pour l'année scolaire 2017-2018. C'est ce dernier formulaire qui aura alors une valeur légale.

Nous vous tiendrons au courant des nouvelles dispositions décrétales dès qu'elles seront d'application sur notre site : www.fapeo.be